



CII Valais/IIZ Wallis

Collaboration interinstitutionnelle

« Tous partenaires »

Rapport annuel 2017



Table des matières

1. Introduction	3
2. L'année 2017 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	3
4. Bilan et commentaires	4
5. Conclusion	6
6. Définitions et abréviations	7
7. Organisation de la CII-Valais	8

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

La collaboration interinstitutionnelle (CII) désigne toute forme de collaboration, que cela soit un simple échange d'informations ou la mise en place de mesures communes, entre les domaines de la sécurité sociale, de la formation et de l'intégration sur le marché du travail. En Valais, l'objectif politique de la CII vise « à assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (assurance chômage (AC), assurance invalidité (AI), aide sociale (AS), formation professionnelle, addiction-Valais, Suva), les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale ».

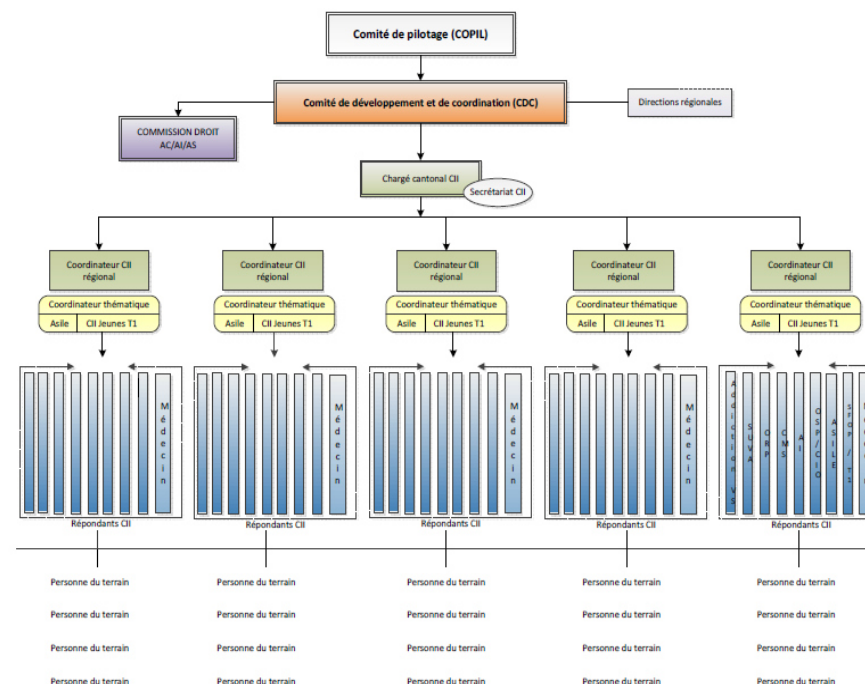
Durant l'année 2017, 3490¹ personnes ont bénéficié d'un suivi simultané par au moins deux dispositifs partenaires de la CII. Ce chiffre démontre l'importance que le travail en réseau prend au sein des assurances sociales. Il justifie également les actions structurelles et de communication menées par la CII afin d'optimiser ces coopérations bilatérales, tant pour les bénéficiaires que pour les professionnels. Pour les situations complexes aux problématiques multiples et floues, l'organisation CII, grâce au dynamisme et à l'expertise des personnes ressources, assure une gestion efficace, reconnue et appréciée.

2. L'année 2017 en bref

+14%	d'annonces de situations complexes au bureau CII
15%	des personnes inscrites dans les ORP sont suivies simultanément par les Offices AI, par les CMS ou par les deux
24%	des personnes annoncées aux Offices AI sont suivies simultanément par les ORP, par les CMS ou par les deux
46%	des personnes annoncées aux CMS sont suivies simultanément par les ORP, par les Offices AI ou par les deux
210	situations complexes annoncées au bureau CII (176 : adultes et 34 : jeunes en T1)
58	participants à la formation CII organisée pour les nouveaux collaborateurs du VS romand (46) et du Haut-Valais (12)
200	personnes invitées à la journée CII cantonale sur le thème de Transition 1
Fr. 370'980.85	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

¹ La différence entre 2016 et 2017 s'explique par une rupture méthodologique. Il s'agira de prendre en compte les prochaines années pour mesurer l'évolution du nombre de suivis simultanés entre les 3 dispositifs.

3. Organisation de la CII Valais



Le nouvel organigramme fait suite aux changements initiés en 2016. Dorénavant, l'organisation CII compte deux nouveaux coordinateurs thématiques qui mettent à disposition leurs compétences spécifiques pour les situations complexes relevant de la T1 jeunes et de l'asile. Les dispositifs partenaires ont également accepté de libérer des ressources supplémentaires pour la T1 en désignant des répondants spécialisés qui officient en qualité d'experts jeunes pour leur institution.

Activités du comité de pilotage (COFIL) et du comité de développement et de coordination (CDC)

Les deux instances de pilotage et de coordination de la CII Valais ont principalement été occupées par la mise en place de la Plateforme T1, en tant qu'outil de coordination et d'accompagnement des jeunes de 15 à 25 ans sans solution ainsi que l'élaboration des processus de travail ad hoc.

La composition des deux comités est restée quasi inchangée durant l'année 2017, seul le CDC a accueilli M. David Fellay en tant que nouveau chef du placement public (PP) et M. Roger Fontannaz, chef de l'office de l'asile (OASI).

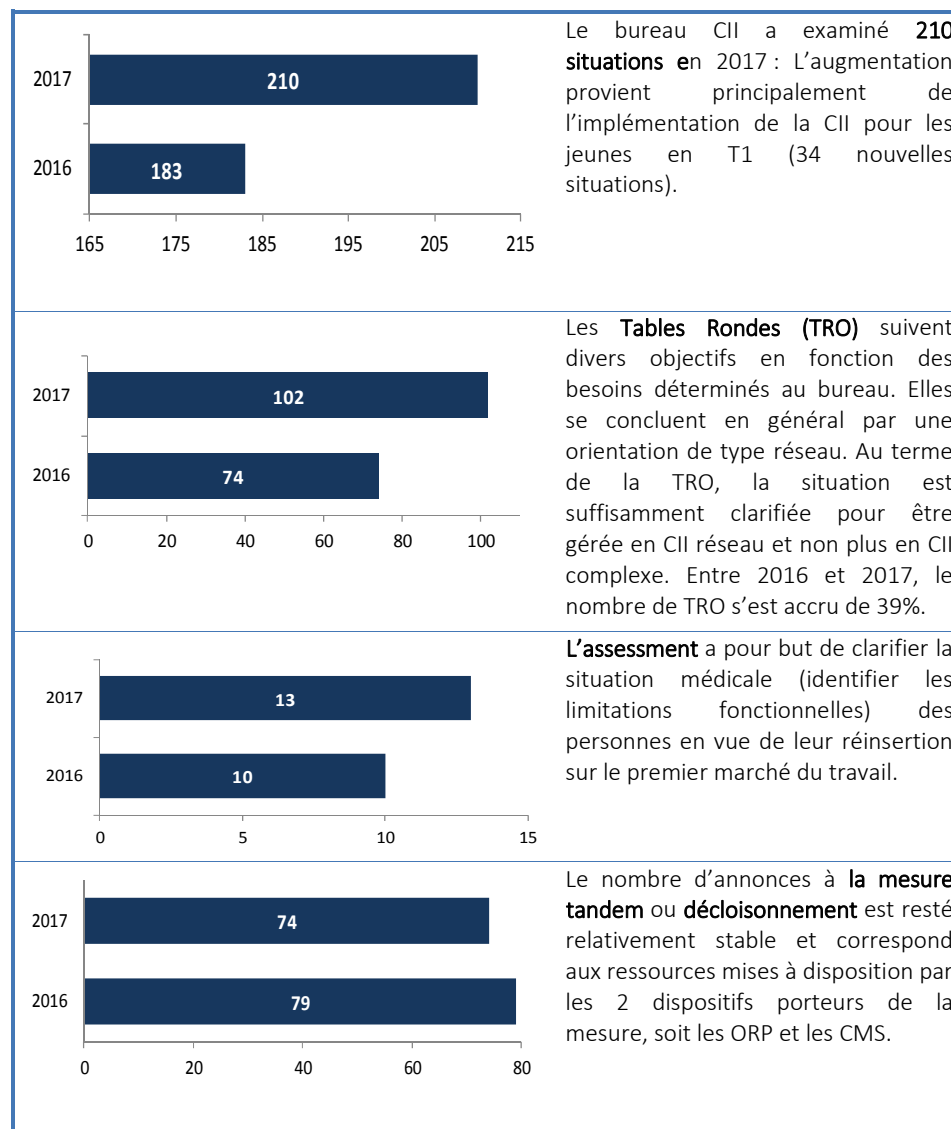
Activités du bureau CII

Dans le cadre de leurs responsabilités opérationnelles, les neuf membres du bureau ont œuvré à la consolidation de la CII auprès des collaborateurs terrain et des équipes de répondants CII. Les rencontres régionales organisées par les coordinateurs ont contribué au dialogue entre partenaires, dialogue nécessaire au bon fonctionnement et à la pérennisation de la CII.

Les procédures opérationnelles ont été revues et adaptées à l'élargissement de la CII pour les cas de jeunes et de migrants. Les situations complexes annoncées par les professionnels ont fait l'objet d'analyses transversales et concertées. Plus de la moitié d'entre-elles ont été traitées en table ronde, sous la responsabilité des coordinateurs.

Le bureau a également organisé et animé deux journées de formation interinstitutionnelle destinée aux nouveaux collaborateurs engagés en cours d'année par les dispositifs du Valais romand ainsi que ceux du Haut-Valais. Après une immersion pratique dans la CII, les professionnels ont assisté à une présentation des spécificités propres à chaque dispositif. Ces rencontres leur ont permis de se familiariser avec la CII et favorisé la constitution de réseau entre professionnels. L'évaluation de ces journées a été en tout point positive.

4. Bilan et commentaires



Répartition des situations annoncées par dispositif et par région: 47% des situations proviennent des ORP, 35% sont signalées par les CMS, 11% par le SFOP (CIO et Plateforme T1), le solde étant annoncé par les autres dispositifs. En termes de répartition géographique, la région sédunoise a notifié le 28% des situations, Monthey et Sierre ont annoncé le 20%, Martigny le 18% et le Haut-Valais ferme la marche avec le 15% des situations.

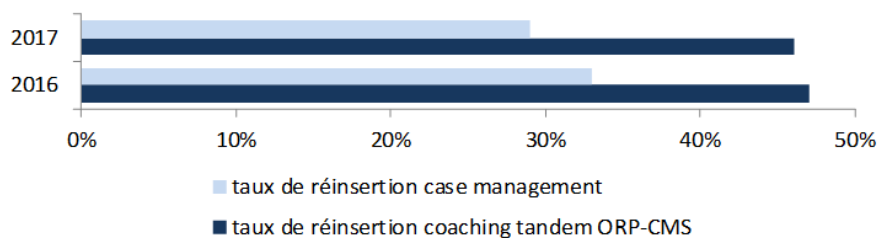
Profil des situations : 56% des situations concernent des hommes, la moyenne d'âge pour les deux sexes se situe à 40 ans. Près de 65% des personnes n'ont pas de formation professionnelle, 30% ont obtenu un titre de formation du secondaire II et 3 % ont une formation de niveau supérieur.

L'indice de gravité définit de manière pondérée la complexité des cas. Constitué de la dimension « insertion professionnelle récente » et des facteurs de risques identifiés par les collaborateurs terrain (santé – dépendance – illettrisme – finance – formation etc.), il oscille entre 0 (sans risque) et 6,5 (multirisque). **L'indice de gravité moyen se situe à 2.** Par ordre d'importance, les problèmes financiers sont suivis de l'éloignement du marché du travail. Les problèmes de santé physiques et/ou psychiques ainsi que le faible niveau de formation sont également identifiés et représentent à eux cinq 70% des facteurs de risques.

Taux de réinsertion sur le marché du travail

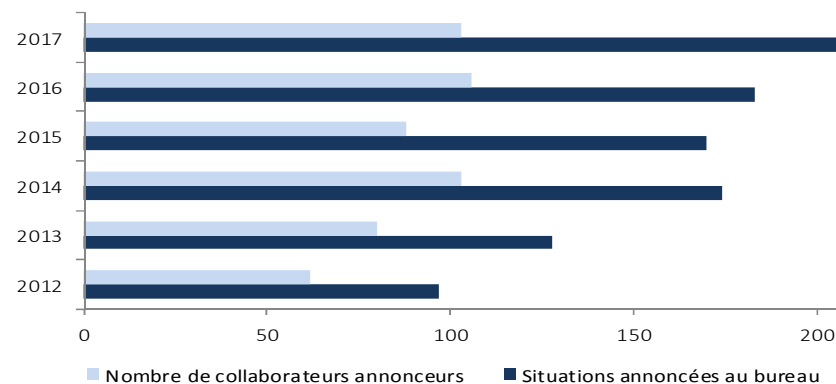
Les situations **case management** (assessment) sont les plus complexes et ont des indices de gravité élevés. **Plus du tiers** des bénéficiaires sont réinsérés sur le 1^{er} marché, ce qui est un résultat très satisfaisant.

Pour la mesure **tandem**, le taux de réinsertion se situe au-dessus de 40%. Ce taux, fort significatif, résulte du fait que la méthode « coaching intensif » encourage l'activation des personnes vers le marché de l'emploi selon des objectifs précis et personnalisés.



Détection précoce : le temps d'identification d'une problématique CII complexe peut être appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est annoncée au bureau. 79 situations sur 210 (soit 38% des situations) ont été annoncées dans un délai inférieur à 6 mois. Ce chiffre, comparé à celui obtenu en 2016, soit 32%, relève une légère progression en termes de détection précoce. A noter que les professionnels effectuent diverses démarches d'activation et de collaboration avant de se décider à annoncer en CII complexe car celle-ci est toujours perçue comme une solution ultime.

Appropriation de la CII par les collaborateurs terrain



Depuis la mise en place de la CII en 2012, nous constatons que l'augmentation des situations annoncées va de pair avec l'augmentation du nombre de collaborateurs annonceurs. En cinq ans, la CII Valais a vu une croissance de 66% du nombre de professionnels impliqués dans les annonces de cas. Actuellement, il semble que nous ayons atteint un certain plafond, le nombre de collaborateurs nouvellement impliqués dans la CII complexe s'étant stabilisé ces deux dernières années. Il s'agira de suivre attentivement ces résultats lors des prochaines années car le processus CII s'est étendu aux jeunes et aux migrants.

5. Conclusion

D'une manière générale, l'organisation de la CII Valais a trouvé son rythme de croisière.

En 2017, l'accent a principalement porté sur la mise en place de la **Plateforme Transition 1** et ses implications sur l'organisation de la CII. Chaque dispositif a mis à disposition des ressources supplémentaires pour que les situations complexes de jeunes désireux d'obtenir un titre du secondaire 2 soient prises en charge de manière optimale. Cette organisation doit maintenant faire ses preuves.

Dans la gestion des **situations complexes**, il ressort toujours que de nombreuses personnes annoncées au bureau sont depuis trop longtemps (entre 18 mois et 5 ans) sans activité sur le premier marché du travail. Leur réinsertion est à priori très difficile. Il faut donc accentuer nos efforts de sensibilisation vers la détection précoce pour éviter que ces situations soient vouées à un échec de l'insertion. Pour ce faire, **il faut impérativement que la CII soit un instrument intégré aux processus métiers des dispositifs**. C'est en adoptant une stratégie d'insertion claire et coordonnée que la qualité du conseil et de l'accompagnement des personnes est favorisée.

Enfin, l'appariement des données entre ORP, CMS, et OAI démontre que la collaboration réseau entre professionnels du terrain se pérennise et se renforce en Valais. Elle assure ainsi une efficacité dans les transitions et dans la gestion des dossiers communs. En fait, l'action de la CII contribue à accélérer les processus situés aux interfaces des différentes institutions et favorise donc une insertion rapide et durable. Les démarches de formation, de partage d'expériences, de rencontres, de communication et de formalisation des processus doivent être maintenues voire étendues selon les nécessités. Outre les succès obtenus dans le placement et les économies réalisées par dossier, nous retiendrons que les personnes prises en charge par la CII prennent plus activement leur destin en main, ce qui accroît encore leur chance de retrouver un emploi.

6. Définitions et abréviations

Assessment : Les teams régionaux, composés des répondants CII des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le SMR évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (contrat d'objectifs) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII : Est le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux nouveaux coordinateurs thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Chargé/e cantonal/e CII : Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC : Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

Commission droit : Organe juridique composé de quatre membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS et de la Caisse cantonale publique de chômage (comme administratrice du fonds cantonal pour l'emploi). Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL : Organe politico-stratégique constitué des chefs de service et des directions impliquées. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure Décloisonnement LIAS-LEMC : Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit. Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO) : Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage
AS	Aide sociale
AI	Assurance-invalidité
BIP	Bureau d'insertion professionnelle
CDC	Comité de développement et de coordination
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CIO	Centre d'information et d'orientation
CMS	Centre médico-social
COPIL	Comité de pilotage
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LIAS	Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale
LEMC	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
OAI	Office de l'assurance-invalidité
ORP	Office régional de placement
OSP	Orientation scolaire et professionnelle
OVE	Observatoire valaisan de l'emploi
SAS	Service de l'action sociale
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SFOP	Service de la formation professionnelle
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
SMR	Service médico-régional de l'OAI
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TRO	Table ronde

7. Organisation de la CII-Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Willy Bregy, directeur Suva
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
M. Ulrich Gerber, directeur du pôle prestations et développement d'Addiction Valais
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Claude Pottier, chef de service du SFOP
Mme Marie-France Fournier, Présidente du CDC, OAI Valais (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT (secrétaire)

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

Mme Marie-France Fournier Présidente, OAI Valais
M. Christian Bonvin, OSP Valais romand, SFOP
M. Roland Favre, OCPS, SAS
M. David Fellay, Placement public, SICT
M. Roger Fontannaz, OASI, SAS
M. Roland Lauechli, Suva
M. Viktor Lang, OAI
Mme Anne-Sophie Loye, Addiction Valais
Mme Sophie Martin, CMS
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
M. Edgar Zurbriggen, OSP Haut-Valais, SFOP
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur à l'OAI Valais
M. Jean-Claude Frésard, directeur de la caisse publique de chômage
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Barbara Guntern, OSP, SFOP
Mme Aian Jaffe, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Poffet, BIP, SAS
Mme Ninon Pont, Addiction Valais
M. Jean-Luc Rahir, OAI
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme France Udressy, CMS
Mme Lory Bracci, collaboratrice administrative SICT